GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE

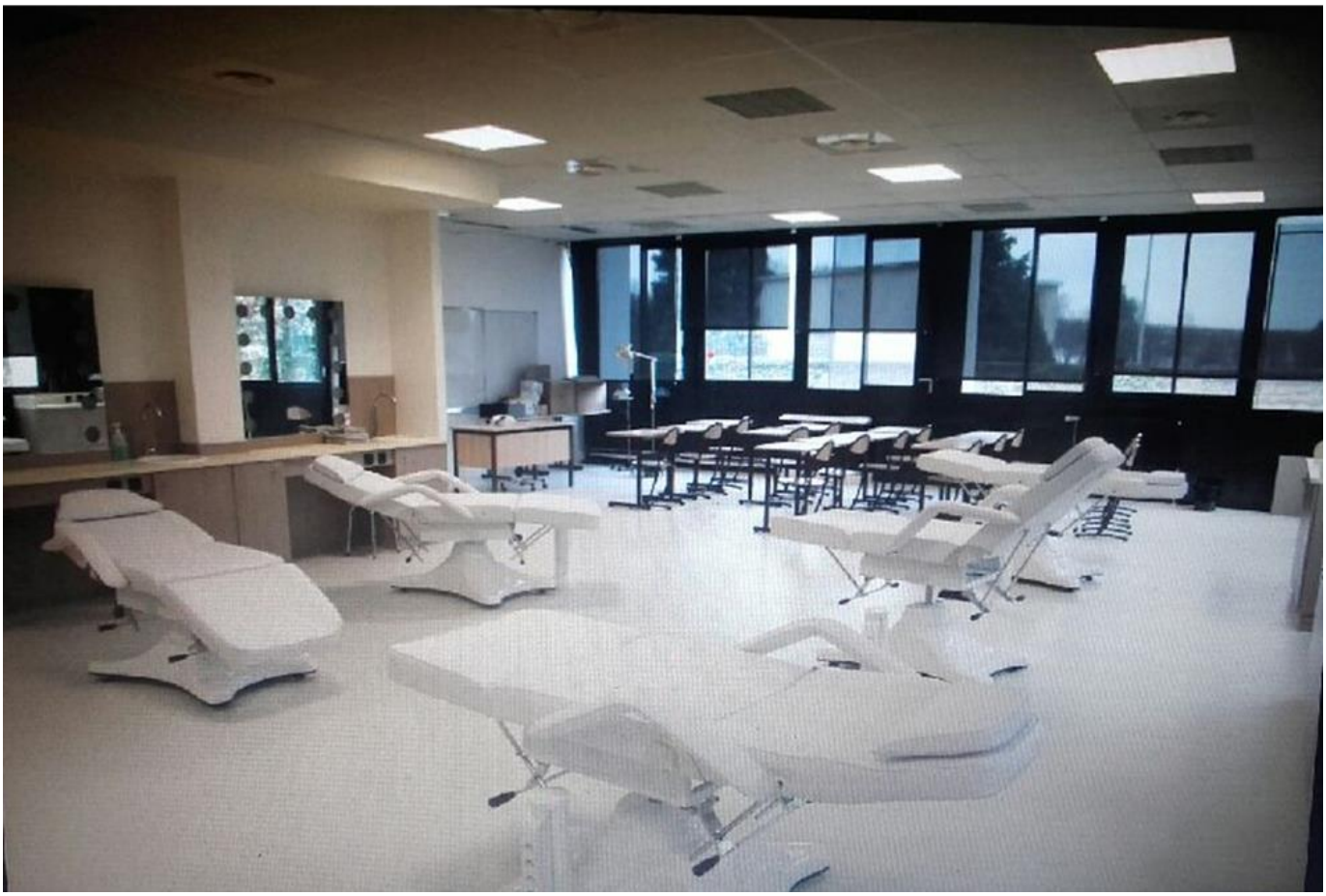

Ce guide pédagogique a été élaboré par :
Marie-Paule FOISSY et Magali ROBAGLIA, IEN ET Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées
Cécile PERES et Jacqueline SAMAMA, PLP Esthétique Cosmétique.
Proposé par Mme Sabine CAROTTI, avec nos remerciements à Mme Françoise GUILLET IGEN

Ce document est destiné à accompagner les IEN ET SBSSA et les enseignants dans la mise en place du nouveau baccalauréat professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie. Il aide à construire les projets de formation et apporte un éclairage réglementaire.

Sommaire

Introduction p 3

Finalités de la formation

1. Cadre général de la formation p 5
1.1 Schéma de l'organisation de la filière
1.2 Les horaires d'enseignement p 6
1.3 Diplôme intermédiaire : le CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie p 7
1.4 L'accueil des élèves en seconde BAC PRO ECP
1.5 L'accueil des jeunes hommes en formation
1.6 Le règlement d'examen p 8

2. Stratégie globale de formation p 9
2.1 Le projet pédagogique
2.2 Démarche pédagogique préconisée
2.3 Exemple de mise en application : contexte professionnel p 11
2.4 Le suivi de l'acquisition des compétences p 17
2.5 L'accompagnement personnalisé
2.6 L'EGLS
2.7 Les PFMP p 18
2.7.1 Proposition de répartition des PFMP et des CCF sur les 3 années de formation
2.7.2 De la préparation à l'exploitation en classe
2.7.3 PFMP à l'étranger p 18
2.8 Points de vigilance p 19
2.8.1« épilation intégrale »
2.8.2 Soins hommes
2.8.3 Risques biologiques
2.8.4 Risques chimiques
2.9 La liaison baccalauréat professionnel/BTS MECP

3. La réglementation p 20
3.1 Actes esthétiques
3.1.1 Exercice de la profession
3.1.2 Encadrement des actes
3.2 Produits cosmétiques
3.2.1 Produits cosmétiques stricto sensu
3.2.2 Produits de tatouage p 21
3.3 Dispositif à visée esthétique
3.3.1 Textes généraux
3.3.2 Appareils de bronzage
3.4 Textes de normalisation

4. Les épreuves p 22
4.1 E2 Analyse de situations professionnelles en Esthétique Cosmétique Parfumerie
4.2 E31 Relation avec la clientèle p 23
4.3 E32 Techniques de soins esthétiques
4.4 E33 Techniques de maquillage p 24

5. Guide d'équipements en mobilier, appareils p 25
5.1 Proposition d'aménagement d'un plateau technique de la filière esthétique p 26
5.2 Trousseau élève p 28
5.3 Produits et consommables fournis par l'établissement

6. La documentation
6.1 Les revues professionnelles
6.2 La sitographie

Annexes / 1 Le glossaire Mr Ph GARNIER IA IPR. 2 FAQ ANSM

INTRODUCTION

La rénovation de la voie professionnelle a conduit à l'écriture du référentiel baccalauréat professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie BCP ECP sur une durée de formation de 3 ans (décret n° 2009-148 du 10 février 2009 relatif à l'organisation de la voie professionnelle).

Arrêté du 7 avril 2017 MENE1711014A JO du 29 avril 2017

FINALITES DE LA FORMATION

Compétence globale

Le (la) titulaire du baccalauréat professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie est un(e) technicien(ne) hautement qualifié(e) ;
Il (elle) maîtrise les techniques esthétiques du visage, du corps et des phanères.
Il (elle) est capable d'apporter une information éclairée à la clientèle et au personnel.
Il (elle) vend des prestations de service, des produits cosmétiques, d'hygiène corporelle et des produits de parfumerie.
Il (elle) assure l'animation et la gestion d'espaces de vente de produits ou de prestations de service.
Il (elle) participe à la formation des personnels et peut assurer la gestion technique, administrative et financière d'une entreprise.
Il (elle) est responsable, autonome.
L'autonomie et la responsabilité s'exerçant dans le cadre défini par le chef d'entreprise.

Le champ d'activité

Le ou la titulaire du baccalauréat professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie est un(e) technicien(ne) hautement qualifié(e) spécialisé(e) dans :

- Les techniques de soins esthétiques visage et corps
- Les techniques de maquillages visage et ongles
- Les techniques esthétiques liées aux phanères
- Le conseil à la clientèle et la vente des produits cosmétiques, d'hygiène corporelle, de parfumerie, et d'accessoires de soins esthétiques
- Le conseil à la clientèle et la vente de prestations esthétiques
- L'animation de pôles de vente auprès de la clientèle
- La formation et l'encadrement du personnel au sein de l'entreprise
- La gestion technique, administrative et financière d'un institut, d'une parfumerie, d'un centre esthétique spécialisé, d'une activité indépendante ou d'un point de vente

Les secteurs d'activité

Le ou la titulaire du baccalauréat professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie exerce son activité en qualité de salarié(e) ou de non salarié(e) dans les secteurs suivants :

- Instituts de beauté **(*)** (femme, homme, mixte)
- Centres esthétiques spécialisés **(*)** : beauté des ongles, prothésie ongulaire, spa, bien-être, soins corps, bronzage, épilation
- Parfumeries avec ou sans activités esthétiques intégrées **(*)**
- Salons de coiffure avec activités esthétiques intégrées **(*)**
- Etablissements de thalassothérapie, de balnéothérapie **(*)**
- Parapharmacies avec ou sans activités esthétiques intégrées
- Etablissements de tourisme, centres de vacances, de loisirs, de remise en forme **(*)**
- Entreprises de distribution de produits cosmétiques et d'hygiène corporelle
- Etablissements de soins, de cure, de convalescence, de réadaptation, d'hébergement pour personnes âgées
- Secteurs indépendants : à domicile, entreprises
- Organismes culturels et médiatiques
- Entreprises de distribution de matériels professionnels
- Entreprises de fabrication de produits cosmétiques et de matériels professionnels
- Centres ou associations de réinsertion sociale, centre carcéral

(*) - (indépendant, franchisé, ou affilié)

Les emplois et fonctions

Définition de l'emploi	Caractéristiques de l'emploi
Esthéticien (ne) hautement qualifié(e)	● Réalisation de techniques de soins esthétiques du visage et du corps ● Réalisation de techniques d'épilation, de coloration, de décoloration des poils ● Réalisation de techniques d'embellissement des cils ● Réalisation de soins des ongles et de prothèses ongulaires ● Réalisation de maquillages du visage et des ongles ● Conseil en image ● Accueil et suivi de la clientèle ● Conseil, vente de prestations esthétiques et de produits cosmétiques, d'hygiène corporelle, de parfumerie et d'accessoires de soins esthétiques ● Mise en valeur des produits, des prestations ● Animation d'un pôle de vente ● Gestion des plannings, des cabines, du stock, des encaissements ● Coordination de l'équipe ● Accompagnement d'un stagiaire, d'un nouveau salarié
Chef(fe) d'entreprise ou directeur (trice) ou gérant(e) ou responsable d'institut, de centre de beauté, de parfumerie, de centre d'esthétique spécialisé **(*)**	● Elaboration ou mise en place des stratégies de l'entreprise ● Responsable du stock ● Management et encadrement du personnel
Animateur(trice) de vente auprès de la clientèle **(*)**	● Gestion de l'espace de vente ● Présentation et promotion des nouveaux produits, des prestations et des matériels ● Animation de journées de promotion et de vente
Conseiller(ère) en image **(*)**	● Conseil pour la mise en valeur de la personne

L'écriture du référentiel se veut ouverte aux évolutions possibles de la technologie et de la réglementation. L'évolution de la typologie de la clientèle des soins esthétiques a été prise en compte. Les titulaires de ce baccalauréat professionnel auront abordé certaines techniques nouvelles innovantes : l'extension de cils par exemple sans pour cela en faire des spécialistes.

Le référentiel est présenté en 5 pôles d'activité regroupant les compétences cœur de métier :

- ✓ Pôle 1 : Techniques esthétiques visage et corps (soins de beauté et de bien-être)
- ✓ Pôle 2 : Techniques esthétiques liées aux phanères
- ✓ Pôle 3 : Relation avec la clientèle
- ✓ Pôle 4 : Relation avec le personnel
- ✓ Pôle 5 : Gestion technique, administrative et financière

1- Cadre général de la formation

1-1 Schéma de l'organisation de la filière

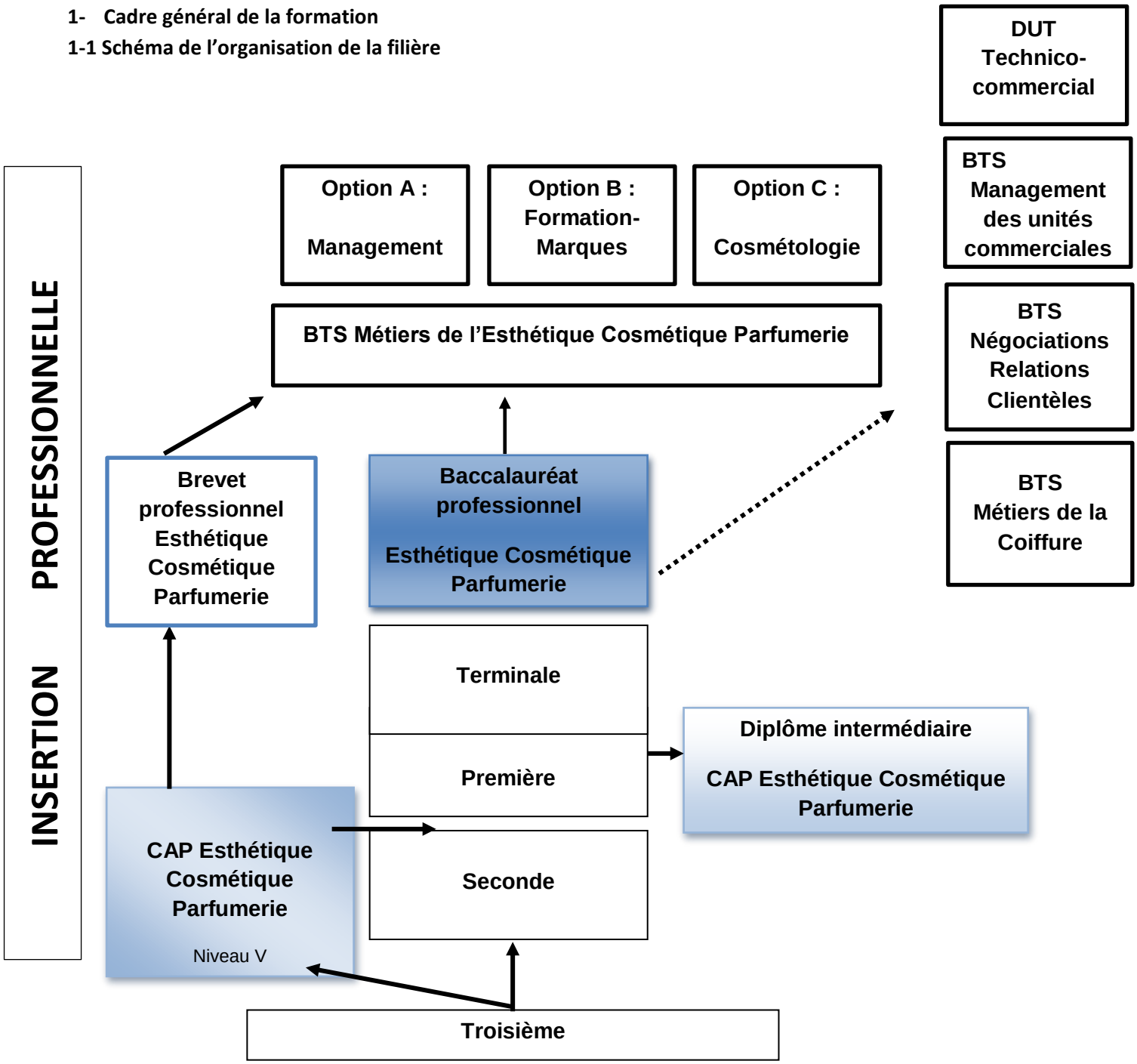

Extrait du décret N°2009-145 du 10.02.2009 relatif au baccalauréat professionnel et modifiant le code de l'éducation (partie réglementaire).

<u>Art. D. 337-57 :</u>
Sont admis, en cours de cycle, en classe de première professionnelle dans les établissements mentionnés à l'article D. 337-56, sur demande de la famille ou de l'élève, s'il est majeur, et après avis du conseil de classe de l'établissement d'origine, les candidats titulaires d'un diplôme de niveau V obtenu à la session précédant l'inscription, dans une spécialité en cohérence avec celle du baccalauréat professionnel préparé.

L'affectation est prononcée, selon les cas, par le directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie, dans les conditions fixées par l'article D. 331-38, ou par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, dans les conditions fixées par l'article D. 341-16.

Art. D. 337-58 :
Sur décision du recteur prise après avis de l'équipe pédagogique de la classe de l'établissement d'accueil, peuvent également être admis en formation sous statut scolaire des candidats qui ne relèvent pas des articles D. 337-56 et D. 337-57.
Pour ces candidats, la durée de formation requise est soumise à une décision de positionnement prise dans les conditions fixées aux articles D.337-62 et D.337-63. Cette décision peut avoir pour effet de réduire ou d'allonger la durée du cycle. Cependant, pour les candidats justifiant de certains titres, diplômes ou études, cette durée de formation peut être fixée par arrêté du ministre chargé de l'éducation.

Pour le **positionnement** se référer à l'annexe III PFMP du présent référentiel. Un plan de formation sera proposé aux élèves positionnés ; ces élèves n'ont pas l'obligation de se présenter au diplôme intermédiaire. Ils peuvent se présenter en candidat individuel (épreuves ponctuelles).

1-2 Les horaires d'enseignement :

L'arrêté du 10 février 2009 relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel et ses annexes 1 et 2 définissent la liste et les horaires des enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel.

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL
GRILLE HORAIRE ELEVE

Pour les spécialités comportant
un enseignement de sciences physiques et chimiques

Durée du cycle : **84** semaines auxquelles s'ajoutent une PFMP de 22 semaines et 2 semaines d'examen.

Disciplines et activités	Durée horaire cycle 3 ans	Durée horaire annuelle moyenne indicative
I - ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES incluant les activités de projet		
Enseignements professionnels et enseignements généraux liés à la spécialité		
Enseignements professionnels	1152	384
Économie-gestion	84	28
Prévention-santé-environnement	84	28
Français et/ou mathématiques et/ou langue vivante et/ou sciences physiques et chimiques et/ou arts appliqués	152	50
Enseignements généraux		
Français, histoire-géographie, éducation civique	380	126
Mathématiques Sciences physiques et chimiques	349	116
Langue vivante	181	60
Arts appliqués-cultures artistiques	84	28
EPS	224	75 (1)
Total	**2690**	**896**
II- ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE		
	210	70

(1) 56 heures en moyenne en seconde et 84 heures en moyenne en première et en terminale.

Le programme d'économie-gestion est celui des baccalauréats professionnels du secteur industriel.
Le programme de mathématiques relève du groupement C défini en annexe de l'arrêté du 10 février 2009.
Le programme de sciences est rattaché au groupement 6 défini en annexe de l'arrêté du 13 avril 2012.

Préconisation de répartition de l'enseignement de la vente et de la gestion des pôles 3, 4, 5 dans le cadre des horaires de l'enseignement professionnel :
Selon les ressources et les compétences présentes dans l'établissement, les enseignements des pôles 3, 4, 5 peuvent être assurés par les PLP Esthétique et/ou PLP économie-gestion. Toutefois, il serait souhaitable que l'enseignement des pôles 4 et 5 soit assuré par les PLP éco-gestion prioritairement à hauteur d'1h à 1h30 par semaine (en cohérence avec une approche par compétences).

1-3 Diplôme intermédiaire : le CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie

Les jeunes qui préparent le baccalauréat professionnel en 3 ans, sous statut scolaire, doivent se présenter, en cours de cursus, aux épreuves d'un diplôme intermédiaire de niveau V (Article 8 du décret 2009-148 du 10 février 2009).
Le contenu du référentiel de CAP ECP est intégré dans le cursus de formation de 3 ans du baccalauréat professionnel ECP. Les enseignants s'attacheront à respecter le niveau taxonomique attendu pour l'évaluation des diplômes de niveau V et de niveau IV.

1-4 L'accueil des élèves en seconde bac pro

L'équipe pédagogique veillera à mettre en œuvre la circulaire n° 2016-055 du 29 mars 2016 « réussir l'entrée au LP ».
« 1 - Améliorer la transition entre la classe de troisième et le lycée professionnel pour mieux informer et préparer les collégiens(ne)s et leurs familles sur les métiers et les spécificités de la formation professionnelle
2 - Accueillir les élèves afin de favoriser leur intégration et marquer leur entrée dans la voie professionnelle, expliciter les attentes de l'équipe pédagogique, les sensibiliser aux compétences et aux comportements attendus au lycée et en milieu professionnel
3 - Rendre les choix d'orientation plus réversibles pour confirmer, consolider ou ajuster le projet du jeune, élément déterminant pour sa réussite et sa persévérance scolaire
4 - Mieux préparer l'élève aux périodes de formation en milieu professionnel
5 - Alléger la pression certificative sur l'année de seconde pour rendre plus de temps aux apprentissages du jeune »

→ Journées d'intégration pour les élèves de seconde
→ Période de consolidation et de confirmation de l'orientation pour les entrants en seconde professionnelle
→ Semaine de préparation de la première PFMP
→ Organisation des EG, EGLS et AP

1-5 L'accueil des jeunes hommes en formation

Un entretien avant l'inscription avec le jeune homme et ses parents ou responsables légaux doit permettre de présenter la formation, ses particularités et ses obligations.
Il s'agira de :
- définir lors de cet entretien l'attitude à adopter lors des techniques esthétiques concernant le modèle :
  - soit une élève accepte d'être modèle avec autorisation des parents pour les mineures
  - soit le jeune homme s'engage à venir avec un modèle lors des séances de techniques professionnelles.
- s'assurer que Le jeune homme accepte également d'être modèle.

1-6 Le règlement d'examen

Baccalauréat Professionnel **Esthétique Cosmétique Parfumerie**			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé. Enseignement à distance. Candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles		Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	**Unités**	**Coëf.**	**Mode**	**Durée**	**Mode**	**Durée**	**Mode**	**Durée**
E1 - Épreuve scientifique et technique		**3**						
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	U 11	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1h	CCF	
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	U 12	1,5	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1h	CCF	
E2 – Épreuve de technologie : Analyse de situations professionnelles en esthétique cosmétique parfumerie	**U 2**	**5**	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF	
E3 - Épreuve Professionnelle **Epreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel**		**12**						
Sous-épreuve E31 : Relation avec la clientèle	U 31	3	CCF		Ponctuel oral	45 min	CCF	
Sous-épreuve E32 : Techniques de soins esthétiques	U 32	5	CCF		Ponctuel pratique	2h30	CCF	
Sous-épreuve E33 : Techniques de maquillage	U 33	2	CCF		Ponctuel pratique	1h30	CCF	
Sous-épreuve E34 : Economie – gestion	U 34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E35 : Prévention santé environnement	U 35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E4 - Épreuve de langues vivantes	**U 4**	**2**	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
E5 - Épreuve de français, histoire-géographie et enseignement moral et civique		**5**						
Sous-épreuve E51 : Français	U 51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve E52 : Histoire- géographie et enseignement moral et civique	U 52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E6 - Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	**U 6**	**1**	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
E7 - Épreuve d'éducation physique et sportive	**U 7**	**1**	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Épreuves facultatives (2)								
EF1	UF 1							
EF2	UF 2							

(1) dont 5 minutes de préparation (2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 m, dont 5 minutes de préparation.

2- Stratégie globale de formation :

2.1 Le projet pédagogique :

Le projet pédagogique de formation est le fruit d'une réflexion collective au sein d'une équipe. Il prend en compte l'apport de chaque discipline dans le développement des compétences* attendues en fin de formation. Il place l'élève au cœur de ses apprentissages en donnant du sens aux enseignements et en visant son autonomie, sa capacité d'analyse et d'adaptation en vue d'une insertion professionnelle ou d'une continuité d'études réussies.

Le projet pédagogique précise pour un cycle de 3 ans :

- La progressivité d'acquisition des compétences terminales prenant en compte l'exploitation des PFMP
- Les périodes de CCF
- Les objectifs visés au travers de contextes et les situations issus du domaine professionnel.

Il est rappelé que dès la classe de seconde professionnelle, les enseignants visent l'acquisition des compétences du baccalauréat professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie.

2.2 Démarche pédagogique préconisée

Le référentiel du BCP ECP est construit en mettant en avant l'approche par compétences.

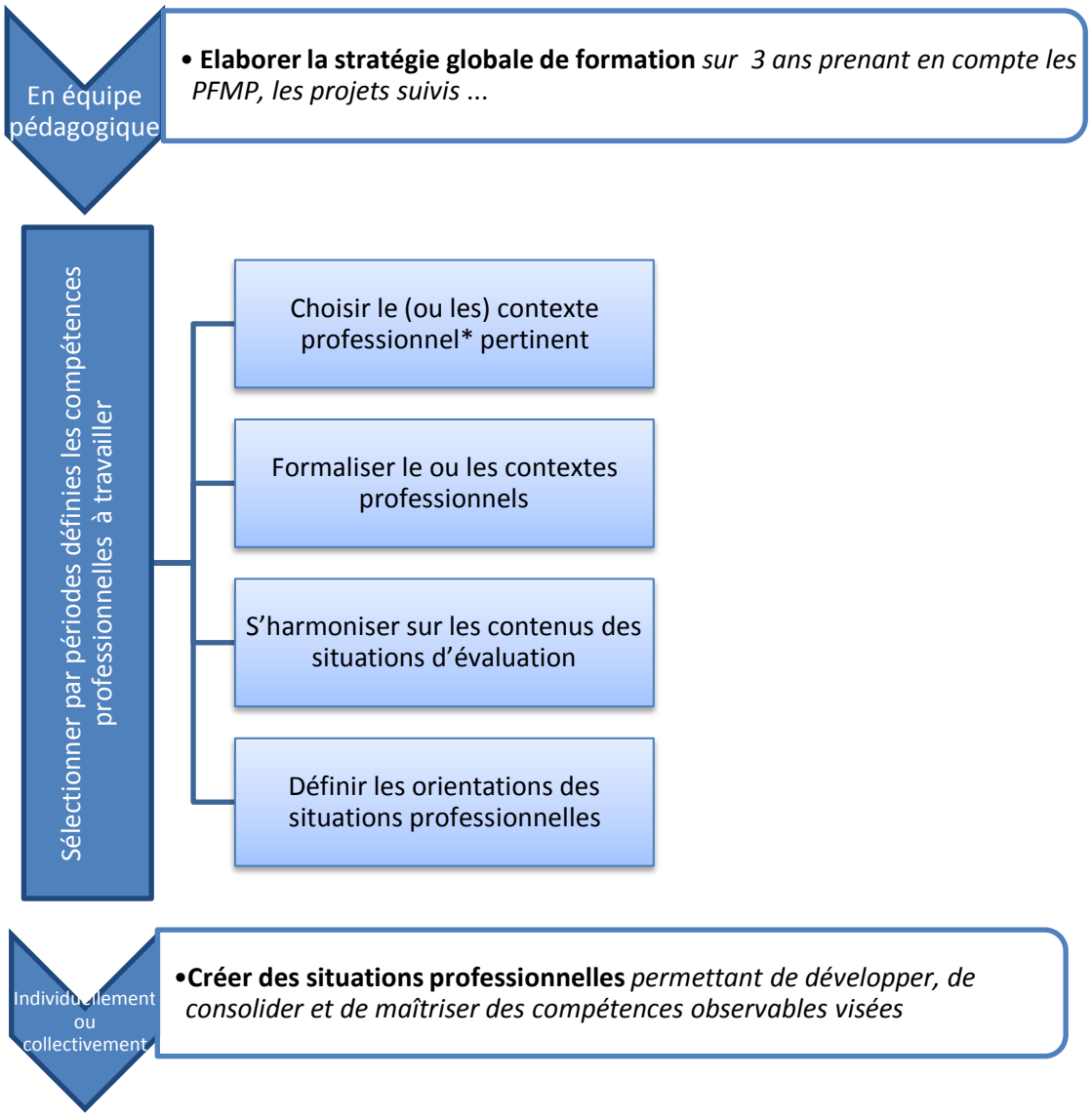

***Compétence** : d'après la CNCP : « une compétence se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire et savoir-être en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable dans un contexte donné (compte tenu de l'autonomie, des ressources mises à disposition) ». Rapport 2015-078 de l'IGEN introduction des blocs de compétences dans les diplômes professionnels de novembre 2015.

Elaboration d'un contexte professionnel :

Il décrit les conditions dans lesquelles l'élève est placé. Il est le plus proche possible d'une réalité professionnelle et englobe un ensemble d'informations notamment sur :

- L'entreprise : taille, type, situation géographique, coordonnées, horaires d'ouvertures, description des locaux…
- Le personnel : nombre, qualification, contrats
- La typologie de la clientèle, ses habitudes, son pouvoir d'achat
- Les prestations proposées, tarifs, spécificités
- Les projets de l'entreprise
- …

Le contexte permet d'introduire les connaissances relatives au milieu professionnel et la complexité des interactions. Le contexte doit être enrichi par des documents professionnels (référencés et datés) : plaquettes, articles de presse, notices, protocoles, plan, enquête de satisfaction, fichier clientèle, CV….
Il doit être assez large pour permettre une déclinaison en plusieurs situations professionnelles.
<u>Tout document fourni aux élèves doit faire l'objet d'une exploitation pédagogique.</u>

Elaboration d'une situation professionnelle :

La situation professionnelle place l'élève au cœur de ses apprentissages. Elle complète les éléments du contexte, fixe le ou les activités à réaliser par l'élève. Elle permet de mener une analyse qui mettra en évidence les liens entre savoirs, savoirs faire et savoir être. La place de l'élève dans la situation professionnelle évolue au fil de la formation, les activités demandées se complexifient et lui permet de gagner en autonomie.

2.3 Exemples de mise en application : contexte professionnel

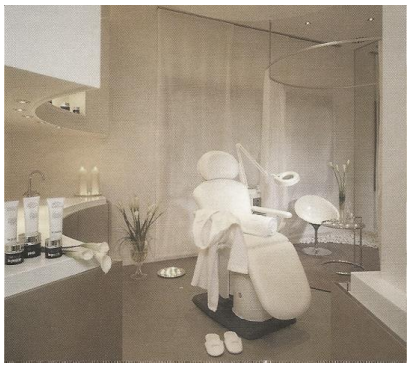

SOTHYS, L'INSTITUT DE BEAUTE

128 RUE DU FAUBOURG SAINT HONORE

75008 PARIS

TEL / 01 53 93 91 53

Site : *www.**institutsothys**paris.com*

OUVERTURE DU LUNDI AU SAMEDI DE 10H à 19H30

Typologie de la clientèle

65 % de femmes (25/60 ans)

20 % d'hommes (époux des clientes)

15 % d'adolescents

Catégories Socio Professionnelles

Cadres supérieurs,

Dirigeants,

Ingénieurs,

fréquentent le quartier dans le cadre de leur travail ou de leurs loisirs

Organigramme du personnel

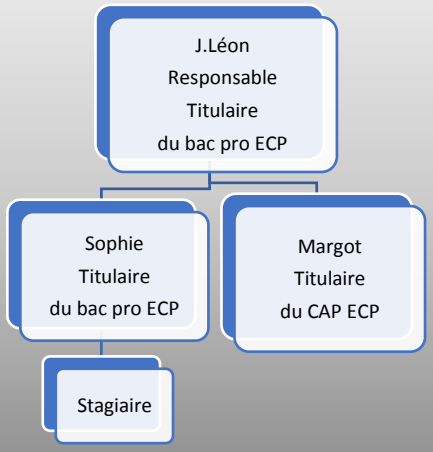

Agencement de l'espace

Institut de beauté et du bien-être raffiné, intime et convivial

Superficie 100 m², 2 cabines polyvalentes et des espaces : accueil / vente, make up bar, nail bar, tisanerie

Prestations

Soins innovants d'exception

Soins visages (de 50 à 150 €), Soins corps (de 120 à 180€), Manucurie (60€), Beauté des pieds (60€), Epilations (de 30 à 80€), Maquillage (de 50 à 100€)

Une analyse de l'activité de l'institut fait apparaître une demande :
- pour la clientèle féminine : soins axés sur l'hydratation, l'anti-âge et une sélection de soins riches et variés de bien-être
- pour la clientèle masculine : soins des mains et relaxant du visage
- pour les adolescents : soins purifiants visage et dos

CONTEXTE PROFESSIONNEL INSTITUT PARIS 8ème : SOINS DOS RELAXANT	
COMPETENCES Pôle 1 C11 Adapter et mettre en œuvre des protocoles de techniques de soins esthétiques corps	**COMPETENCES Pôle 3** C31 Accueillir et prendre en charge la clientèle C35 Evaluer la satisfaction de la clientèle

SITUATION PROFESSIONNELLE :
Stagiaire à l'institut, en fin de seconde bac pro ECP, pour une durée de 4 semaines, vous serez amené à réaliser des soins sur la clientèle. Mme Rossignol, cliente fidèle en soin visage, découvre les soins dos sur la carte de soins. Très stressée et tendue, elle demande des précisions sur ce soin.
Sophie, tutrice, vous demande de réaliser un soin dos relaxant.

OBJECTIFS DE LA SEQUENCE :
- Adapter et mettre en œuvre des protocoles de techniques de soin du dos relaxant
- Accueillir et prendre en charge la clientèle
- Evaluer la satisfaction de la clientèle

Pré requis : Installation et gestion du poste de travail Hygiène générale Adaptation du protocole de soin visage Organisation générale du corps humain et schéma du squelette	**Classe** : Seconde bac pro **Durée : 12H**

POLE 1 : TECHNIQUES ESTHETIQUES CORPS				POLE 3 : RELATION AVEC LA CLIENTELE
Compétences observables	**Biologie**	**Technologie liée aux techniques esthétiques**	**Technologie liée a l'utilisation des appareils**	**Compétences observables**
C11.3 Réaliser des soins esthétiques relaxant du dos				C31.1 Adopter une attitude professionnelle
		S1.2.2.2 Adapter les différents protocoles au regard du diagnostic posé		C35.1 Analyser le résultat d'un protocole, d'une technique Appréciation et analyse des écarts entre le résultat obtenu et le résultat attendu
Mise en œuvre des techniques manuelles	S.1.2.1.1 annoter un schéma des principaux muscles du dos	S.1.2.2.1 Installer son poste de travail en soin du corps S1.2.2.2 Décrire les différentes techniques manuelles de bien-être, de confort		
Mise en œuvre de l'appareil vibrant corps			S1.3 Technologie liée à l'utilisation de l'appareil vibrant corps	
Mise en œuvre des produits cosmétiques d'enveloppement		S1.2.2.3 Technologie liée à l'utilisation des produits cosmétiques pour l'enveloppement		
C11.1 Elaborer un programme de soins relaxant pour le dos				
		S1.2.2.2.2 Elaborer un programme de soins esthétiques corps en fonction du diagnostic établi		

SEQUENCE / LE SOIN DOS RELAXANT Cette séance est réalisée à la suite de la séance 1 qui analyse le contexte professionnel institut paris 8ème, la situation professionnelle et adapte le protocole au regard du diagnostic posé

SEANCE N°2 / OBJECTIF : REALISER UN SOIN DOS RELAXANT METTANT EN ŒUVRE LES TECHNIQUES MANUELLES

COMPETENCES OBSERVABLES	**SAVOIRS ASSOCIES**
➢ **C11.3 Réaliser des soins esthétiques du corps** ➢ **C31.1 Adopter une attitude professionnelle** ➢ **C31.2 Créer les conditions d'accueil** ➢ **C31.4 Veiller au confort de la clientèle tout au long de la prestation**	**S.1.2.2.1 Installer son poste de travail en soin du corps** **S1.2.2.2 Décrire les différentes techniques manuelles relaxantes sur le dos** **S1.2.1.1 Annoter un schéma des principaux muscles du dos**

ETAPES DUREE	***OBJECTIFS OPERATIONNELS***	***ACTIVITES PROFESSEUR***	***ACTIVITES ELEVES***	***OUTILS PEDAGOGIQUES***
1/ ***10mn***	➢ ***Organiser et installer de façon rationnelle son poste de travail***		➢ *Installer son poste de travail en soins du corps.*	➢ *Mettre à disposition les instruments et les produits*
2/ ***5mn***	➢ ***Enoncer l'objectif : Réaliser les techniques manuelles relaxantes sur le dos***	➢ *Initier les échanges sur le résultat attendu des techniques manuelles relaxantes*	➢ *Participer, formuler* ➢ *Ecrire au tableau les réponses* *(Énoncer l'objectif)*	➢ *Tableau*
3/ ***2 x 10 mn***	➢ ***Réaliser des techniques manuelles sur le dos dans un but de relaxation***	➢ *Vérifier le travail des binômes (gestuelle, appui et rythme des manœuvres)*	➢ *L'esthéticienne réalise des techniques manuelles* ➢ *Modèle /client donne son avis oralement sur le résultat attendu des manœuvres relaxantes*	
4/ ***2 x 30 mn***	➢ ***Réaliser les différentes techniques esthétiques relaxantes pour le soin du dos***	➢ *Enoncer les consignes des observations du support vidéo : repérer le rythme et l'appui des techniques* ➢ *Lancer la vidéo*	➢ *Noter leurs observations individuellement*	➢ *Vidéoprojecteur*

		➢ *Initier la comparaison* ➢ *Vidéo projeter les techniques manuelles une par une, écrire le nom des manœuvres au tableau au fur et à mesure de l'avancée du modelage* ➢ *Accompagner, corriger le geste*	➢ *Etablir la comparaison entre le travail réalisé et la vidéo Sothys* ➢ *Réaliser chaque manœuvre* ➢ *Compléter la fiche satisfaction client en coévaluation* *2ème tour*	➢ *Vidéo Sothys (8 manœuvres)* ➢ *Tableau* ➢ *Fiche d'évaluation de la satisfaction de la clientèle à remplir par le modèle/client*
5/ ***10mn***	➢ ***Décrire les différentes techniques esthétiques relaxantes pour le soin du dos***	➢ *Présenter le travail à faire à la maison (clé USB, trace écrite)* ***À partir de la vidéo et du travail en classe, nommer et décrire les différentes manœuvres***	*Dans la partie classe* ➢ *Prendre connaissance des consignes de travail et noter sur son agenda*	➢ *Trace écrite* ➢ *Clé USB (vidéo Sothys)*
6/ ***15mn***	➢ ***Annoter un schéma des principaux muscles du dos***	➢ *Enoncer la consigne de travail :* ***A l'aide des techniques manuelles réalisées sur le dos, du schéma des muscles du dos et de la liste des noms des principaux muscles annoter le schéma.*** *Distribuer le schéma à annoter* ➢ *Animer la mise en commun*	➢ *Annoter le schéma en binôme* ➢ *Un binôme annote le schéma en correction au tableau, en mettant en évidence le lien entre techniques manuelles et caractéristiques des muscles* ➢ *Remettre en état son poste de travail et se rhabiller*	➢ *Noter au tableau la consigne* ➢ *Distribuer la trace écrite à compléter*

Autre séquence :

CONTEXTE PROFESSIONNEL INSTITUT PARIS 8ème : Clientèle masculine
(Ce contexte présenté précédemment pour un niveau de seconde peut être repris en terminale)

COMPETENCE Pôle 1	COMPETENCE Pôle 2	COMPETENCES Pôle 3	COMPETENCE Pôle 5
➢ **C11 : Adapter et mettre en œuvre des protocoles de techniques de soins esthétiques**	➢ **C21 : Adapter et mettre en œuvre des protocoles de techniques esthétiques liées aux phanères**	➢ **C31 Accueillir et prendre en charge la clientèle** ➢ **C32 : Analyser les attentes de la clientèle** ➢ **C33 : Conseiller et vendre des produits cosmétiques et des prestations esthétiques** ➢ **C35 : Evaluer la satisfaction de la clientèle**	➢ **C54 : Installer et gérer des espaces de travail**

SITUATION PROFESSIONNELLE :

Mme Léon, responsable de l'institut Sothys, souhaite élargir ses offres de prestations à la clientèle masculine très soucieuse aujourd'hui de leur apparence. Elle souhaite acquérir le local adjacent à l'institut et aménager un espace homme.
Lors d'une PFMP de terminale, vous participez à la réflexion sur de nouvelles prestations et sur l'aménagement général et spécifique de ce futur espace homme.

OBJECTIFS DE LA SEQUENCE :

- Adapter et mettre en œuvre des protocoles de techniques esthétiques pour la clientèle masculine
- Accueillir et prendre en charge la clientèle masculine
- Conseiller et vendre des produits cosmétiques et des prestations esthétiques adaptés à cette clientèle
- Evaluer la satisfaction de la clientèle
- Installer et gérer des espaces de travail adaptés

Pré requis :

➢ Installation et gestion du poste de travail, hygiène générale
➢ Adaptation du protocole de techniques esthétiques à la clientèle féminine
➢ Réalisation de techniques esthétiques de soins visage et corps, de techniques esthétiques liées aux phanères sur une clientèle féminine
➢ Technologie des techniques et des appareils
➢ Présentation des caractéristiques de la peau et les facteurs de variations de la femme
➢ Installer et gérer les espaces

Classe : En fonction des compétences abordées précédemment au cours de la formation, concernant la clientèle masculine

POLE 1 TECHNIQUES ESTHETIQUES VISAGE ET CORPS			POLE 2 TECHNIQUES ESTHETIQUES LIEES AUX PHANERES	POLE 3 RELATION AVEC LA CLIENTELE		POLE 5 GESTION TECHNIQUE, ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE
Compétences observables	**Biologie**	**Technologie liée aux techniques esthétiques**	**Compétences observables**	**Compétences observables**	**Technologie liée aux produits cosmétiques**	**Compétences observables**
C11.2 Réaliser des soins esthétiques du visage C11.3 Réaliser des soins esthétiques du corps			C21.1 Adapter un protocole lié aux phanères	C31.1 Adopter une attitude professionnelle		C54.1 Installer et gérer des espaces de travail
	S1.1.1.5 : Présenter les caractéristiques de la peau de l'homme et les facteurs de variation	S1.2.2.2 Adapter les différents protocoles au regard du diagnostic posé pour une clientèle masculine	C21.2 Réaliser des épilations	C31.2 Créer les conditions d'accueil		Savoirs associés liés à l'installation et à la gestion des espaces de travail
				C31.3 Conduire un dialogue		S5.4.1.3 Agencement et aménagement des espaces et des postes de travail
Mise en œuvre des techniques manuelles, des produits cosmétiques, des appareils adaptés à la clientèle masculine		S1.1.2.3 Analyser une gamme de produits en vue de formuler des conseils	C21.4 Réaliser un soin esthétique des ongles	C31.4 Veiller au confort de la clientèle masculine		S5.4.1.5 Ambiance des lieux de travail
				C31.5 Commenter la prestation au cours des différentes phases		
C11.1 Elaborer un programme de soins visage ou corps adapté au diagnostic posé et à la clientèle masculine				C32.1 Repérer les attentes, les besoins et les motivations de la clientèle C32.2 Présenter un bilan des attentes, des besoins et des motivations de cette clientèle en vue de la vente ou des conseils à l'utilisation de produits de prestations esthétiques		
		S1.2.2.2.2 Elaborer un programme de soins esthétiques en fonction du diagnostic établi		C33 Conseiller et vendre des produits cosmétiques et des prestations esthétiques	S3.1.2.2 Les produits de rasage	
				C35.1 Analyser le résultat d'un protocole, d'une technique Appréciation et analyse des écarts entre le résultat obtenu et le résultat attendu		

2.4 Le suivi de l'acquisition des compétences

La démarche pédagogique préconisée nécessite un outil de suivi de l'acquisition des compétences professionnelles du diplôme pour chaque élève en centre de formation et en milieu professionnel. Il nécessite une concertation de l'équipe pédagogique. Cet outil renforce l'implication du jeune dans sa formation. Il est l'appui du parcours de formation de l'élève.

2.5 L'accompagnement personnalisé

Dans le cadre de l'accompagnement personnalisé, des modules peuvent être mis en place pour de la remédiation ou pour accompagner un projet de poursuite d'études.

http://eduscol.education.fr/cid60349/modules-pour-l-accompagnement-personnalise.html

2.6 Les Enseignements Généraux Liés à la Spécialité

Sont définis par l'arrêté du 10 février 2009 (BO spécial n° 2 du 19 février 2009) :
« Article 3 - Le volume horaire de 152 heures correspondant aux enseignements généraux liés à la spécialité est réparti par l'établissement. »

Cet horaire spécifique de 152 heures s'ajoute à l'horaire de base de la discipline qui est un horaire commun quelle que soit la spécialité de baccalauréat professionnel. Il en est distinct.
Ces enseignements sont dispensés par les professeurs d'Enseignement Général.
Le choix des disciplines impliquées et la répartition des heures entre elles relèvent de l'autonomie de l'établissement.
Les objectifs
Les enseignements généraux liés à la spécialité se construisent en tenant compte :
- des besoins particuliers attachés au type de baccalauréat professionnel préparé,
- de la complémentarité entre enseignement professionnel et enseignement général afin de donner du sens aux apprentissages,
- des activités de projet.

Les EGLS visent donc au moins un des objectifs suivants :
- adapter la formation générale aux spécificités professionnelles ;
- renforcer la cohérence globale de la formation ;
- montrer que l'enseignement général participe de la formation professionnelle et la conforte ; favoriser la concrétisation de projets collectifs.

Les activités menées en EGLS doivent faire sens pour les élèves, qui doivent pouvoir les mettre en relation directe avec leur formation professionnelle.

Rapport IGEN sur les bonnes pratiques en EP.

http://cache.media.education.gouv.fr/file/2016/44/7/2016-078 Recensement enseignement professionnel 690447.pdf

Les EGLS offrent aussi l'intérêt de s'inscrire explicitement dans la dotation horaire des enseignements généraux. (…) De fait, les pratiques les plus accomplies et les plus riches rencontrées par la mission sont celles nées d'un croisement réfléchi des référentiels, et capables du coup, en bonne interdisciplinarité, de répondre conjointement, par le jeu de la complémentarité, aux enjeux et objectifs des différents enseignements. (…) Aux yeux de la mission, il ne peut naître de collaboration efficace que partagée, appuyée sur la connaissance précise des enjeux disciplinaires dont les porteurs sont les inspecteurs et les professeurs

Exemple de thèmes pouvant être abordé dans le cadre des EGLS en bac pro ECP :

En Sciences physiques les courants électriques…..
En sciences : la saponification….

2.7 Les Périodes de Formation en Milieu Professionnel

2.7.1 Proposition de répartition des PFMP et des CCF sur les trois années de formation

	Référentiel	ANNEE SCOLAIRE										REPERES : ANNEXE III
		S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	
Seconde	6 semaines					3 semaines				3 semaines		Découverte du milieu professionnel : 1 période en techniques esthétiques (pôle 1 et 2) 1 période en vente-conseils (pôle 3)
Première	16 semaines			4 semaines								Validation EP2 en CAP en entreprise (vente-conseils) Support possible pour la réalisation du dossier E31 en BCP
								CCF EP1/EP2 C. formation		6 semaines		Validation EP1 en CAP en entreprise (techniques épilation et manucurie) Cette période de 6 semaines peut être découpée en 2 périodes : 1 pour la validation du CCF, l'autre pour la découverte d'une spécialité technique
Terminale		6 semaines						CCF E31/E32/E33 C. formation				3 semaines peuvent être consacrées au projet professionnel Support possible pour la réalisation du dossier E31 en BCP

Cette répartition ne tient pas compte des spécificités et contraintes des établissements ou des propositions des équipes pédagogiques.

2.7.2 De la préparation à l'exploitation en classe

- **Recherche des lieux d'accueil**

La recherche des organismes d'accueil est menée sous la responsabilité de l'équipe pédagogique, coordonnée par le directeur ou la directrice délégué(e) aux formations technologiques et professionnelles, ce qui n'exclut pas une participation des élèves à cette recherche sous réserve que celle-ci soit préparée. Cependant, les élèves, en début de cycle au lycée professionnel, s'ils peuvent prendre une part active à cette recherche, sont accompagnés par leur(s) enseignant(e)s. L'équipe pédagogique restera vigilante quant aux éventuelles pratiques discriminatoires quelle qu'en soit la nature, que pourrait avoir à subir l'élève.
cf. *circulaire n° 2016-053 du 29 mars 2016 - BOEN n° 13 du 31 mars 2016.*

- **L'exploitation**

Les PFMP peuvent permettre :

- la mise en œuvre et le perfectionnement de techniques esthétiques acquises en centre de formation
- d'aborder des séquences de savoirs telles que par exemple l'aménagement des locaux
- d'appréhender des compétences spécifiques comme par exemples les techniques innovantes d'embellissement du regard
- d'utiliser des installations comme les appareils d'hydrothérapie (Balnéo esthétique, sauna, hammam…)
- d'être le support de nouvelles situations d'apprentissage….

2.7.3 PFMP à l'étranger

Les PFMP peuvent être organisées à l'étranger et doivent être encouragées. Il convient de se reporter à la circulaire 2003-203 du 17 novembre 2003.

Organisées dans un pays de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de l'Association européenne de libre-échange, elles permettent de valider une unité facultative de mobilité créée depuis la session 2015 du baccalauréat professionnel à titre expérimental et d'obtenir l'attestation Euro Mobi pro. (voir arrêté du 27 juin 2014 créant cette unité et l'arrêté du 13 avril 2015 créant cette attestation).

2.8 Points de vigilance

2.8.1 « épilation intégrale »
Cette technique d'épilation du maillot intégral se fait sur la base du volontariat, sachant que la technique reste similaire à une épilation maillot échancré.

2.8.2 « les soins hommes »
Dans le cadre du nouveau référentiel, les apprentissages des soins hommes en centre de formation ou en entreprise, dans le respect de l'intimité des élèves et de la protection des mineurs, seront abordés.
La prise en charge de ce type de clientèle fera l'objet d'un travail spécifique notamment sur l'accueil de cette clientèle et sur les usages en institut.
En entreprise : il est nécessaire de préciser lors de la négociation des tâches à effectuer en PFMP avec le tuteur de l'élève les points de vigilance concernant les soins « homme » :

- Pas d'élève mineure seule en cabine avec un homme ;
- Pour les élèves majeures, celles-ci doivent être volontaires et accompagnées en phase d'apprentissage.

Il est rappelé l'importance des fiches de négociation adjointes aux conventions de stage : s'assurer de l'accueil réservé aux élèves, des pratiques de l'établissement en terme de moralité s'il existe un doute. Et du respect des conditions de mise en activité des élèves.

2.8.3 Les risques biologiques
Lors de la formation, les risques biologiques encourus au cours des soins esthétiques pour l'esthéticien(ne) et pour la clientèle, seront abordés.
Pôles 1 et 2

Bio contamination et prévention Etude de quelques micro-organismes pouvant présenter un risque infectieux en esthétique cosmétique	- Mettre en relation le caractère pathogène des micro-organismes et les précautions à prendre lors des soins esthétiques - Mettre en œuvre une démarche de prévention des risques biologiques

Le site 3RB constitue une ressource très complète pour enseigner la prévention des risques biologiques avec notamment l'analyse de situations professionnelles dans le secteur de l'esthétique (gommage du corps, épilation des aisselles).
http://www.inrs.fr/risques/biologiques/

2.8.4 Les risques chimiques
Il est nécessaire d'aborder les risques chimiques, traitant de la traçabilité des matières premières utilisées en cosmétiques (le règlement européen « Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals » système d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des substances chimiques).
Exemples de ressources :
-http://reach-info.ineris.fr/sites/reach-info.gesreg.fr/files/file_upload/File/pdf/Guides/reach%20v3.pdf
- FAQ ANSM (annexe 2)

2.9 La liaison baccalauréat professionnel/BTS MECP

Les bacheliers professionnels ECP pouvant poursuivre leur parcours de formation en STS MECP, il est nécessaire, dans le cadre des heures d'Accompagnement Personnalisé, de prévoir une aide à cette poursuite d'études supérieures, sur l'ensemble du cycle terminal.
Certaines séances d'AP pourront contribuer à développer la motivation des élèves pour cette poursuite d'études ainsi qu'à une meilleure connaissance de sa finalité et de ses exigences. La capacité de travail, l'autonomie, l'aptitude à développer une analyse scientifique, analytique et critique doivent être développées au cours de ces temps d'AP. L'appétence des élèves pour les domaines scientifique, managérial, la communication et les LV doit être également testée afin de permettre à l'élève de se projeter dans les différentes dimensions de cette poursuite d'études supérieures.
Des journées d'intégration en BTS peuvent être prévues pour les élèves de terminale.

Un projet professionnel construit et réfléchi est souvent la clé de la réussite.

3- La réglementation

Liste des textes d'encadrement des actes esthétiques de beauté bien-être, des produits cosmétiques et des dispositifs (appareils) à visée esthétique à la date du 1ier mars 2017

3.1 Actes esthétiques

3.1.1 Exercice de la profession

- Article 16 I de la Loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat
- Décret n°98-246 du 2 avril 1998 relatif à la qualification professionnelle exigée pour l'exercice des activités prévues à l'article 16 de la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat

3.1.2 Encadrement des actes

- Article 16 I de la Loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat (**définition du modelage**)
- Articles L. 1151-2 à L. 1152-2 du Code de la santé publique (Titre V du Livre Ier de la Première partie du Code – partie législative : *Prévention des risques liés à certaines activités diagnostiques, thérapeutiques ou esthétiques*)
- Décret n° 2011-382 du 11 avril 2011 relatif à l'interdiction de la pratique d'actes de lyse adipocytaire à visée esthétique (**attention, l'article 2 du décret a été annulé par la Décision du Conseil d'Etat n° 349431 et autres, du 17 février 2012**)
- Articles R. 1311-1 à R. 1311-5 et R. 1311-10 à R. 1311-13 du Code de la santé publique (Chapitre Ier du Titre Ier, du Livre III de la Première partie du Code de la santé publique : *Tatouage par effraction cutanée et perçage*)
- Articles 2 5° de l'Arrêté du 6 janvier 1962 fixant liste des actes médicaux ne pouvant être pratiqués que par des médecins ou pouvant être pratiqués également par des auxiliaires médicaux ou par des directeurs de laboratoires d'analyses médicales non médecins (**épilation**)
- Article 21 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé (**bronzage en cabine**)
- Décret n° 2013-1261 du 27 décembre 2013 relatif à la vente et à la mise à disposition du public de certains appareils utilisant des rayonnements ultraviolets (**bronzage en cabine**)
- Arrêté du 20 octobre 2014 relatif à l'information et aux avertissements destinés aux exploitants et aux utilisateurs d'appareils de bronzage (**bronzage en cabine**) Page **3** sur **4**

3.2 Produits cosmétiques

3.2.1 Produits cosmétiques stricto sensu

- Règlement (CE) n° 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 relatif aux produits cosmétiques
- REACH juin 2006 règlement de l'Union européenne adopté pour mieux protéger la santé humaine et l'environnement contre les risques liés aux substances chimiques, tout en favorisant la compétitivité de l'industrie chimique de l'UE. https://echa.europa.eu/fr/regulations/reach
- Articles L. 5131-1 à L 5131-1 à R. 5131-15 du Code de la santé publique (Chapitre Ier du Titre III du livre Ier de la cinquième partie du Code de la santé publique- parties législative et règlementaire : *Produits cosmétiques*)
- Articles L. 5431-1 à L 5431.9 (investigations et sanctions en cas d'infractions pénales relatives aux cosmétiques).

Remarque : la touche d'essai (décision DGESCO décembre 2016)

Il convient de se référer au règlement cosmétique européen applicable depuis juillet 2013,
mais aussi au décret n°2003-462 du 21 mai 2003 qui abroge l'article R.5221 du code de la santé publique
=> **la touche d'essai a perdu son caractère obligatoire.**
Toutefois, elle reste fortement conseillée par certains fabricants ou si le client souhaite une touche d'essai.

Les nouvelles directives imposent entre autres :
- que le/la client(e) soit informé(e) des risques possibles de réactions allergiques,
- que le coiffeur ait vérifié que l'étiquetage soit conforme aux exigences posées par la réglementation,
- que le produit soit utilisé dans les conditions normales d'utilisation prescrites par le fabricant.

- Le principe et le protocole de la touche d'essai doivent toujours être enseignés conformément aux contenus des référentiels, puisque les jeunes en formation peuvent être amenés à réaliser des touches d'essai.

3.2.2 Produits de tatouage **:**
- Articles L 513-10-1 à L. 513-10-1 à R. 513-10-15 du Code de la santé publique (Chapitre X du Titre III du livre Ier de la Cinquième partie du Code de la santé publique- parties législative et réglementaire : *Produits de tatouage*)

- Article L. 5437-1 à L. 5437-5 (investigations et sanctions en cas d'infractions pénales relatives aux produits de tatouage).

3.3 Dispositifs à visée esthétique
3.3.1 Textes généraux
Pour l'heure, aucun texte ne vient, de manière générale, encadrer les appareils.
A terme, le futur règlement du Parlement européen et du Conseil sur les dispositifs médicaux aura vocation à régir certains dispositifs.

3.3.2 Appareils de bronzage
- Article de la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé
- Arrêté du 20 octobre 2014 relatif à la traçabilité des appareils de bronzage et fixant les modalités du contrôle de ces appareils et les conditions d'accréditation des organismes chargés du contrôle.

3.4 Textes de normalisation
Les normes n'ont pas de valeur législative ou réglementaire. En tant que tel, **elles ne sont pas d'application obligatoire.**
Cependant, ce sont des textes de référence élaborés par un ou plusieurs groupe(s) de travail composé(s) de l'ensemble des parties intéressées (syndicats professionnels du secteur, entreprises, pouvoirs publics, consommateurs, et.)
In fine, elles constituent des guides de bonne pratique à l'usage des professionnels.
Seules les normes françaises publiées sont ici citées (plusieurs sont encore en travaux).

- XP X50-831-1 de mai 2014 : soins de beauté et de bien-être – Partie 1 : exigences générales de qualité de service
- NF X50-843 de février 2014 : Spas de bien-être – Conception et fonctionnement, offre de soins et de bien-être et/ou de beauté et compétences du personnel
- NF EN 16489-1 de mai 2014 : services professionnels de bronzage en cabine – Partie 1 : exigences relatives à la formation du personnel
- NF EN 16489-2 de janvier 2015 : services professionnels de bronzage en cabine – Partie 2 : qualification et compétences requises pour les conseillers en bronzage en cabine
- NF EN 16489-3 de janvier 2015 : services professionnels de bronzage en cabine – Partie 3 : exigences relatives à la prestation de services

4- Les épreuves

4.1- E2 - Analyse de situations professionnelles en esthétique cosmétique parfumerie

Evaluation des compétences suivantes **:**

PÔLES	COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES	
Pôle 1 Techniques esthétiques visage et corps – Soins de beauté et de bien-être	C11	Adapter et mettre en œuvre des protocoles de techniques de soins esthétiques
		C11.1 Elaborer un programme de soins esthétiques du visage, du corps
		C11.4 Conduire une prestation UV
	C12	Adapter et mettre en œuvre des protocoles de maquillage du visage
		C12.1 Elaborer un projet de maquillage
Pôle 2 Techniques esthétiques liées aux phanères	C21	Adapter et mettre en œuvre des protocoles de techniques esthétiques liées aux phanères
		C21.1 Adapter un protocole lié aux phanères
	C22	Adapter et mettre en œuvre des protocoles de techniques de maquillage des ongles
		C22.1 Adapter un protocole de maquillage des ongles
Pôle 4 Relation avec le personnel	C41	Animer et encadrer le personnel
	C42	Evaluer le travail du personnel
	C43	Participer au recrutement
Pôle 5 Gestion Technique, Administrative et financière	C51	Communiquer avec différents interlocuteurs
	C52	Assurer la veille documentaire
	C53	Assurer le pilotage de l'entreprise
	C54	Installer et gérer des espaces de travail

L'épreuve permet de vérifier l'aptitude du candidat, dans un contexte donné, à mener une analyse argumentée d'une ou des situations professionnelles, répondant aux besoins et attentes de la clientèle et de l'entreprise.
L'épreuve prend appui sur une ou des situations professionnelles inscrite(s) dans un contexte précis et un dossier technique de 12 pages maximum composé :
- d'éléments précisant le contexte professionnel
- de documents professionnels : techniques, administratifs et financiers

Le sujet est composé de deux parties

. Une partie relative aux compétences des pôles 1 et/ou 2 ainsi que les compétences C52 et C54 du pôle 5.

- Cette partie représente 70 à 80 % de la note finale
- La compétence C11.4 « Conduire une prestation UV » doit être évaluée dans cette première partie.

. Une autre partie relative aux compétences du pôle 4 ainsi que les compétences C51 et /ou C53 du pôle 5.

- Cette partie représente 20 à 30 % de la note finale

Cette épreuve est la continuité de la démarche pédagogique préconisée :
- mener une réflexion et conduire une analyse de situation professionnelle afin d'apporter une réponse à une demande ou une problématique
- rechercher des éléments d'information à partir de sources documentaires professionnelles récentes
- élaborer, au cours de la formation, des évaluations formatives et/ou sommatives en interdisciplinarité (avec le professeur d'économie-gestion, en particulier)

4.2 - E31 Relation avec la clientèle

Evaluation des compétences suivantes :

PÔLES	COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES	
Pôle 3 Relation avec la clientèle	C31	Accueillir et prendre en charge la clientèle
	C32	Analyser les attentes de la clientèle
	C33	Conseiller et vendre des produits cosmétiques et des prestations esthétiques
	C34	Mettre en place et animer des actions de promotion de produits et de prestations esthétiques
	C35	Evaluer la satisfaction de la clientèle

La sous-épreuve E31 permet d'évaluer les compétences mises en œuvre lors des relations avec la clientèle pendant les PFMP ou lors d'activités professionnelles

15 min maximum de présentation du dossier par le candidat + 30 min d'entretien avec les membres de la commission.

- Remise du dossier :
  en ponctuel, fixée par le recteur
  en CCF, fixée par l'équipe pédagogique
- Dossier de **15 à 20 pages** (annexes comprises)
- Prestation orale évaluée sur **40 pts**

Le dossier est **évalué sur 20 points (en amont de l'épreuve)**

- Présentation succincte de(s) l'entreprise(s) d'accueil
- Présentation des différentes étapes des actes de vente réalisés par le candidat
- Description de la mise en œuvre d'une action promotionnelle animée par le candidat
- Enquête de satisfaction de la clientèle conduite par le candidat
- Attestation de PFMP ou d'activités professionnelles

4.3 - E32 Techniques de soins esthétiques

Evaluation des compétences suivantes :

PÔLES	COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES	
Pôle 1 Techniques esthétiques visage et corps – Soins de beauté et de bien-être	C11	Adapter et mettre en œuvre des protocoles de techniques de soins esthétiques
		C11.2 Réaliser des soins esthétiques du visage, cou, décolleté, en utilisant des techniques manuelles, des produits cosmétiques et des appareils
		C11.3 Réaliser des soins esthétiques du corps y compris mains et pieds, en utilisant des techniques manuelles, des produits cosmétiques et des appareils
Pôle 2 Techniques esthétiques liées aux phanères	C21	Adapter et mettre en œuvre des protocoles de techniques esthétiques liées aux phanères
		C21.2 Réaliser des épilations du visage, des membres supérieurs et inférieurs, du tronc et du maillot
		C21.3 Réaliser des colorations et des décolorations des poils, la permanente et le rehaussement des cils
		C21.4 Réaliser un soin esthétique des ongles, des techniques de réparation d'ongles et de prothésie ongulaire

La sous-épreuve permet d'évaluer les compétences mises en œuvre lors de techniques de soins esthétiques du visage et du corps et des techniques liées aux phanères.

A partir d'une situation professionnelle, il est demandé au candidat de réaliser :
- un soin esthétique du corps
- **la phase de traitement spécifique du soin visage**
- une technique liée aux phanères parmi les techniques suivantes :
    - une épilation
    - une coloration ou une décoloration des poils
    - une permanente ou un rehaussement des cils
    - une prothésie ongulaire
    - une technique spécifique de beauté des mains
    - une technique spécifique de beauté des pieds

La phase de traitement comprend les étapes liées à :

- l'utilisation d'un appareil
- l'emploi de produits
- la réalisation de techniques manuelles

} **Spécifiques aux différents types de peaux**

4.4 - E33 techniques de maquillages

Evaluation des compétences suivantes :

PÔLES	COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES	
Pôle 1 Techniques esthétiques visage et corps – Soins de beauté et de bien-être	C12	Adapter et mettre en œuvre des protocoles de maquillage du visage
		C12.2 Réaliser des maquillages
		C12.3 Réaliser des démonstrations d'auto-maquillage
Pôle 2 Techniques esthétiques liées aux phanères	C22	Adapter et mettre en œuvre des protocoles de techniques de maquillage des ongles
		C22.2 Réaliser un maquillage des ongles classique ou fantaisie
		C22.3 Réaliser un maquillage semi-permanent des ongles

La sous-épreuve permet d'évaluer les compétences mises en œuvre lors de techniques de maquillage visage et ongles.

A partir d'une situation professionnelle, il est demandé au candidat de réaliser :
- un maquillage du visage et un maquillage des ongles (mains ou pieds)
- une démonstration commentée **de 15 minutes maximum**, d'une technique mise en œuvre, choisie par le jury, **en vue d'un auto-maquillage** (démonstration d'une technique imposée, **en s'adressant à sa cliente = en vue d'un auto-maquillage**)

5- Guide d'équipements en mobilier, appareils

GUIDE D'EQUIPEMENTS EN MOBILIER, APPAREILS GROUPE DE 16 ELEVES

5.1 Proposition d'aménagement d'un plateau technique de la filière esthétique : superficie totale 230m²

- 1 espace vente composé de vitrines et d'un comptoir caisse : cet espace est dans l'idéal dans une salle séparée. Il peut être inclus dans l'atelier mais ce dernier devra avoir 30m² supplémentaire.
- 2 plateaux techniques suivant la description ci-dessous : SUPERFICIE IDEALE D'UN PLATEAU au moins 100M²

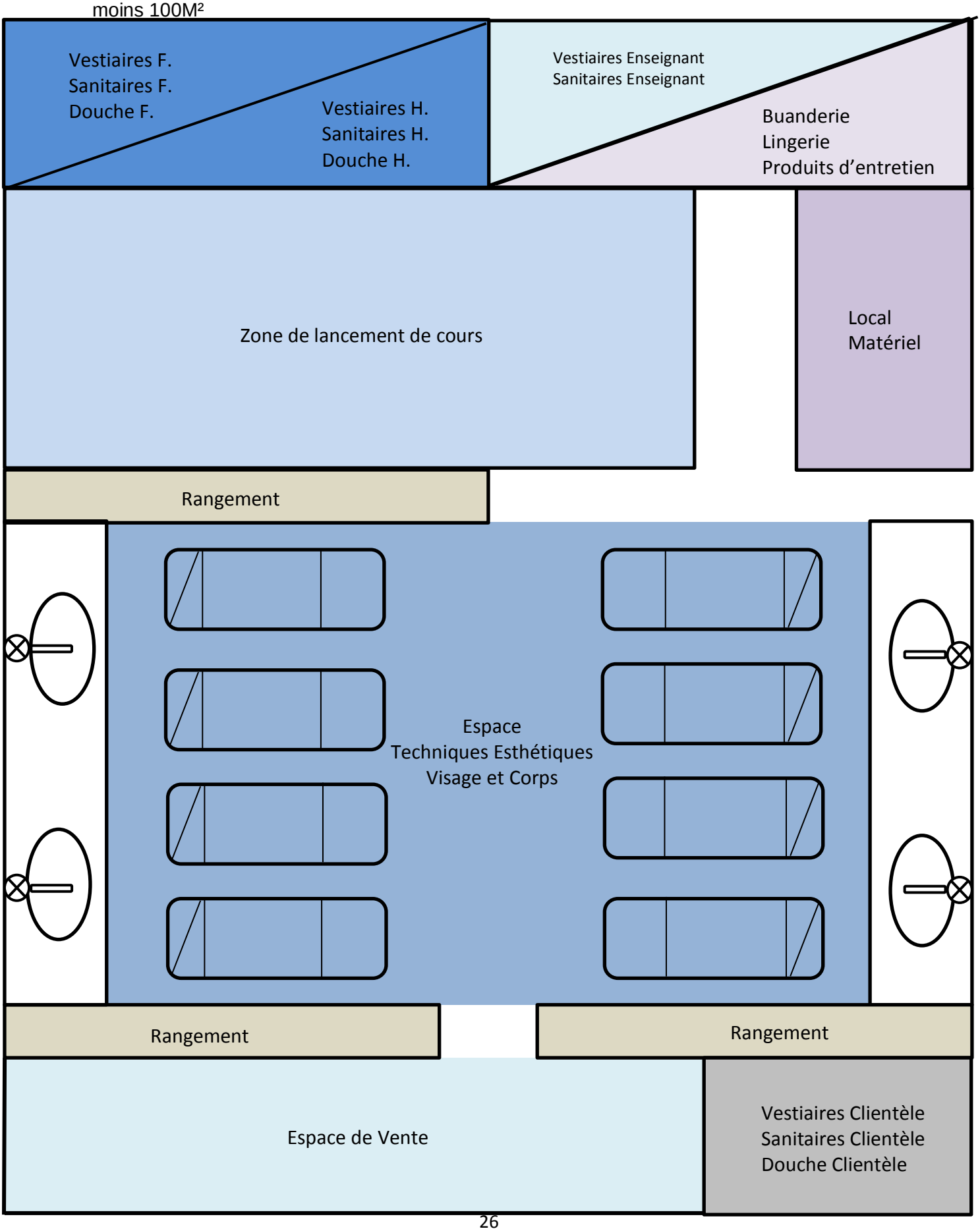

DESIGNATION	QUANTITE	REMARQUES
MOBILIER PLATEAU TECHNIQUE		
Bureau enseignant + chaise	1	
Tables élèves + chaises	16	
Tableau blanc 3 volets	1	
TNI	1	
Vidéoprojecteur	1	En plafonnier
Plan de travail 1 m x 0,50 x 0,80ht	8	1 m par élève
Miroir	8	1 par élève
Lampes murales autour du miroir	8	Rampes avec variateurs
Prises de terre	2	2 par élève
Meubles de rangement individuel	8	1 par élève
Point d'eau (lavabos)	4	Au moins 1 point d'eau pour 2 élèves
Meubles de rangement avec serrures ➢ Pour produits ➢ Pour appareils	 4 2	Minimum par plateau technique
Fauteuils de soins à 3 parties	8	Réglables en hauteur
Tabourets	8	
Tables de service sur roulettes	8	
Paravents	3	Délimiter les espaces pour les élèves garçons
MOBILIER VESTIAIRE Il doit être attenant à la salle de cours et avoir son ouverture sur la salle, il sera prévu un espace garçon et un espace fille		
Casiers avec serrure	16	1 par élève fille
Casiers avec serrure	4	1 par élève garçon
Douches	3	1 coté garçon, 2 côté fille
Lavabos avec miroirs	3	1 coté garçon, 2 côté fille
APPAREILS		
Lampe loupe / Lumière de Wood	2	
Stérilisateur à UVC	1	
Bac de décontamination à froid	2	
Hotcaby	1	
Pulvérisateurs de type Lucas Championnière	8	
Brumisateur à adduction d'ozone	8	
Aspiration	4	Ventouses rides, comédons, sébum
Vibrant visage	4	
Vibrant corps	4	Type G5
Brosses rotatives	4	
Haute fréquence	4	Electrode néon, violettes, saturatrice
Ultrasons visage avec lame vibrante	4	
Ultrasons corps	3	
Ionophorèse / Desincrustation visage	8	
Iono/Excito corps	3	
Pressoesthétique	4	
Palper rouler	2	Type Cellu M6
Couvertures chauffantes	8	
Manucurie tiède	8	
Lampes UV	8	
Paraffine	2	
Cire recyclable	2	
Cire à usage unique	8	

5 .2 Le trousseau élève

Les élèves doivent faire l'acquisition d'un trousseau comportant différents petits matériels et linge. En fonction des établissements, les besoins varient certains équipements peuvent être prêtés aux élèves, ce qui permet de baisser le coût à la charge des familles. Prendre appui sur le DDFPT, et privilégier les commandes groupées.

Trousseau (entre 400 et 500 euros)

Linge :

- Tenue professionnelle (tailleur pantalon ou jupe ou robe, chaussures)
- Linge de toilette (drap de bain, serviettes taille classique, serviettes essuie-mains, paréo, bandeaux, gants de toilettes)
- Couverture plaid ou polaire

Matériel :

- Poubelle de table
- Boites contenant les consommables
- Coupelles pour produits

Matériels spécifiques :

- Manucurie/beauté des pieds (bol manucure, pince à ongles, pince à envies, limes, bâtonnets de buis, pierre ponce ou râpe, brosse à ongles, pinceau paraffine)
- Soin visage et corps (bol pour masque visage et corps, pinceau masque visage et corps, brosse ronde visage, tire-comédons, pince à épiler, brosse à sourcils, spatules crème, éponges visages et corps)
- Epilation (spatule métallique, spatule buis cuillère GM, PM et visage)
- Maquillage (Kit pinceaux, éponges, houppettes)

Consommables à renouveler régulièrement :

- Cotons : grand et petit modèle
- Mouchoirs jetables

5.3 Produits et consommables fournis par l'établissement

Chaque établissement est libre de son choix de fournisseur en fonction de ses besoins et de son budget. Il est recommandé de travailler avec différentes marques.

6 – La documentation

6.1 Les revues professionnelles

- les nouvelles esthétiques SPA nouvelles-esthetiques@nouvelles-esthetiques.com
- Beauty forum www.beauty-forum.fr
- Cosmétique Mag
- Code beauté codebeaute.com
- ……..

6.2 La sitographie

Informations institutionnelles :

http://www.cnaib.fr/
http://www.cnep-france.fr/
http://www.febea.fr/
http://www.cosmetic-valley.com/
http://ffps-ffps.fr/ffps/la-federation/
http://www.securiteconso.org/

Informations juridiques :
http://ansm.sante.fr/Activites/Surveillance-du-marche-des-produits-cosmetiques/Reglementation-des-produits-cosmetiques/(offset)/3

http://www.economie.gouv.fr/dgccrf/publications/juridiques/panorama-des-textes/Produits-cosmetiques-1105

Abonnement aux lettres d'information du ministère de l'Économie et des Finances :
http://www.economie.gouv.fr/vous-orienter/lettres-information

Informations cosmétiques **:**
http://www.premiumbeautynews.com/
http://www.cosmetiquemag.fr/
http://www.observatoiredescosmetiques.com/
http://www.beauty-forum.fr/magazine_numerique.aspx (NEWSLETTER + MAGAZINE)
http://www.industries-cosmetiques.fr/
https://www.codebeaute.com/

Informations spa : thermalisme
http://www.emotionspa-mag.com/
http://www.senseofwellness-mag.com/
http://www.aquae-officiel.fr/

Informations parfums :
https://www.cinquiemesens.com/olfatheque/
http://www.parfumeurs-createurs.org/
http://www.auparfum.com/
http://www.nez-larevue.fr/
http://espritdeparfum.com/
https://elisadefeydeau.wordpress.com/

Informations entreprises/Métiers :
http://www.lsa-conso.fr/
http://www.relationclientmag.fr/
http://www.ecommercemag.fr/
http://www.e-marketing.fr/
http://www.manager-go.com/
https://www.primaressource.com
https://www.franchise-magazine.com/

Le site de la FIEPPEC (fédération internationale de l'enseignement professionnel en parfumerie et en esthétique cosmétique.

Lien dernier rapport ANSES mars 2017 https://www.anses.fr/fr/content/l%E2%80%99anses-pr%C3%A9conise-de-revoir-le-cadre-r%C3%A9glementaire-associ%C3%A9-aux-appareils-%C3%A0-vis%C3%A9e-esth%C3%A9tique
Informations massage non thérapeutique

f http://www.kine-services.com/kine-services/exercice-illegal.php

En annexe
Le glossaire (Monsieur Ph.Garnier IA IPR BGB)
FAQ ANSM